



CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE 2004-2005

Cinquième année de mise en œuvre : un triple effet de levier

I - UN TRIPLE EFFET DE LEVIER.

Conçu en 2000, mis en place en 2001, le programme Conventions Education Prioritaire débute sa cinquième année et poursuit son développement. Sept lycées sensibles étaient partenaires de Sciences Po à l'origine : ils sont vingt aujourd'hui, situés dans les Académies de Metz-Nancy, Lyon, Versailles et Créteil. Sciences Po reçoit chaque année de nouvelles candidatures spontanées d'établissements répondant aux critères de l'Education prioritaire.

17 élèves avaient été admis à Sciences Po dans le cadre des CEP en 2001. Ils ont été 45 en 2004, portant le nombre total d'admis, depuis le début du programme, à 132.

Au-delà de ces résultats, les conventions suscitent un triple effet de levier :

1. **Dans les lycées sensibles.** De plus en plus de lycéens se sentent concernés par le dispositif. Aux réunions d'information où venaient une dizaine de lycéens en 2001, il n'est pas rare aujourd'hui de retrouver 70 à 80 participants. Selon plusieurs témoignages, le programme donne davantage d'assurance aux lycéens des quartiers difficiles qui sont désormais prêts à envisager des études supérieures longues et sélectives et n'hésitent plus à présenter, parallèlement à leur candidature à l'admission à Sciences Po, un dossier en classes préparatoires.
2. **Dans les entreprises.** Chaque année, plusieurs grandes sociétés rejoignent le Comité de parrainage démontrant ainsi leur intérêt pour une réelle diversité du recrutement, dès la formation initiale. Aujourd'hui, les plus grandes entreprises soutiennent l'action ; Accor, AREVA, BNP Paribas, CDC IXIS Asset Management, Ernst & Young, l'Oréal, Schlumberger, la SNCF, Self-Trade, Suez, Unilever-France, pour n'en citer que quelques-unes. C'est dans ce contexte que France Télévisions a signé avec Sciences Po, le 20 octobre 2004, une convention sur l'action positive. Par cette convention, France Télévisions s'engage à financer trois bourses d'études d'étudiants de l'Ecole de journalisme de Sciences Po et à leur proposer des stages rémunérés.
3. **Dans les grandes écoles.** Plusieurs dizaines de grandes écoles et d'établissements d'enseignement supérieur ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des dispositifs de tutorat et d'accompagnement des lycéens durant les trois années qui précèdent le baccalauréat. C'est ainsi le premier volet du dispositif « Conventions Education Prioritaire », repris par l'Essec en 2003, qui est maintenant adopté. Cinq ans après, c'est la reconnaissance par les établissements d'enseignement supérieur sélectif de leur part de responsabilité dans le phénomène de reproduction sociale des élites et de cloisonnement du système éducatif. Conscients des limites d'une action qui prévoit de n'épauler que 4 ou 5 lycéens sélectionnés dès la Seconde dans des établissements qui peuvent compter 1500 à 2000 élèves, d'autres établissements d'enseignement supérieur sélectif envisagent d'adopter l'intégralité du programme « Conventions Education Prioritaire ». Celui-ci présente l'originalité d'être ouvert à tous les élèves du lycée et ce, jusqu'à la fin de leur scolarité, au printemps de l'année de Terminale, moment de la procédure d'admissibilité. C'est en effet un enjeu fondamental du partenariat avec les lycées sensibles, qui avait été identifié dès 2001, que de susciter, dans le cadre des conventions avec Sciences Po, une dynamique de travail, non pas seulement pour une poignée d'élèves choisis dès l'âge de quinze ou seize ans, mais dans tout l'établissement.

II - DES RESULTATS TRES ENCOURAGEANTS CONFIRMES CHAQUE ANNEE DEPUIS QUATRE ANS.

A/ Les résultats en matière de sélection et de diversification sociale sont consolidés.

1. **L'excellence des candidats recrutés.** La sélectivité de la procédure CEP est comparable à celle des autres voies d'admission à Sciences Po. Elle est de 16,5% en 2004, à mi-chemin entre celle des candidats admis sur dossier mention Très Bien (22%), et celle des bacheliers ayant passé l'examen d'entrée (10%). Plus loin, la dynamique de travail et l'émulation sont suscitées dans les lycées partenaires par les conventions. En 2004, quatre élèves CEP admis sur cinq ont obtenu une mention au Baccalauréat. Alors qu'aucun des admis dans le cadre du dispositif pilote n'avait obtenu la mention Très Bien, en 2001 comme en 2002, ils étaient quatre dans ce cas, en 2003, et ils sont cinq, en 2004.
2. **La diversité sociale du recrutement.** Sans qu'aucun système de quotas ne soit mis en place, la procédure de sélection remplit pleinement ses objectifs de diversification sociale du recrutement. Les profils sociologiques et culturels des étudiants admis à Sciences Po correspondent à ceux constatés dans les lycées de zones sensibles. L'autocensure est bien battue en brèche. Chaque année depuis quatre ans, entre 2/3 et les 3/4 des élèves CEP sont boursiers de l'enseignement supérieur. Entre 50% et 70% d'entre eux sont issus de CSP défavorisées. Le taux est de très loin supérieur à celui connu dans le premier cycle de l'université (29%).

Origine socioprofessionnelle des étudiants	Etudiants de l'Université (1 ^{er} cycle) (Rappel)	Admis Examen d'entrée (1998)	Admis procédure CEP 2001	Admis Procédure CEP 2002	Admis procédure CEP 2003	Admis procédure CEP 2004
Total CSP défavorisées (chômeurs+ouvriers + employés)	29,1%	3%	50,5%	57%	67,6%	51%

3. **Diversité des origines géographiques : un enrichissement continu depuis quatre ans.** Depuis deux ans, plus de la moitié des admis ont au moins un parent né hors de France, les deux tiers, les deux parents. Cette diversité culturelle se retrouve fréquemment dans les lycées de zone sensible qui appartiennent généralement aux 10% des établissements qui accueillent 90% des enfants issus de l'immigration. Par ailleurs, plusieurs élèves sont également originaires des DOM-TOM.

Admis Sessions 2002, 2003 et 2004

Origine des candidats ou de leurs parents	Effectif 2002	Effectif 2003	Effectif 2004
Algérie	5	11	10
Allemagne	1		
Bosnie Herzégovine		1	
Chine			1
Comores	1		
Cameroun			2
Congo	1		
Grande-Bretagne		1	
Iran		1	
Italie	4	1	2
Côte d'Ivoire			1
Madagascar			1
Mali		1	2
Maroc	4	4	7
Pakistan	1		
Pologne	1		
Portugal	1		1
Serbie		1	
Sénégal			1
Togo		1	
Tunisie			4
Turquie	1	1	2
Vietnam		2	
Total	20	25	34

B/ Une excellente intégration à Sciences Po

1. **Des élèves particulièrement engagés.** Plusieurs élèves CEP ont depuis quatre ans des responsabilités de premier plan au sein du Bureau des Elèves ou de l'Association sportive de Sciences Po. Certains ont même fondé de nouvelles associations. Très nombreux sont ceux qui, chaque année, sont élus délégués de leur conférence. Ils étaient, en première année, 9 sur 32 dans ce cas, en 2002, et, chiffre record, 20 sur 37, en 2003. C'est à la fois une expression de leur investissement dans l'établissement et de la confiance qu'ils ne manquent pas de susciter parmi leurs camarades.
2. **L'excellence des résultats académiques.** Les élèves CEP suivent les mêmes cours que tous les autres étudiants et passent évidemment les épreuves d'examen, orales ou écrites, dans les mêmes conditions. Depuis quatre ans, ils ont des résultats pleinement comparables à ceux des autres élèves. Plus de 9 sur 10 passent directement dans l'année supérieure. Mieux que cela, pas plus que les autres élèves, ils ne s'interdisent l'excellence : en 2003-2004, 5 sur les 37 admis en première année se sont classés dans le premier décile de la promotion (255 élèves). La première élève en Histoire, avec 18/20 en contrôle continu et 18/20 à l'examen final, était une élève CEP.